

**Comité stratégique de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance**

Jeudi 6 juillet 2023 – 14h00

Compte-rendu

---

**Présents :**

Pour le Conseil Départemental :

- Mme Cécile DAUDONNET, Directrice Enfance, Famille, Jeunesse
- M. Laurent VISTE, Chef de service ASE
- Docteur Abdon GOUDJO, Médecin chef PMI
- Mme Nathalie MARMIER-GIRAUD, Chef de service UTAS Bourgneuf
- Mme Yann LEBRAS, Cadre CDEF
- Mme Laure MIGOT, Responsable ODPE

Pour l'Etat :

- Mme Karine HENIAU, DDETSPP
- Mme Aude MAUGARD, DDETSPP
- Mme Laurence FAUCHER, CSP23-BSU
- Mme Nathalie PINARD, CSP23-BSU
- MDC Cindy ROSEC, Groupement de gendarmerie de la Creuse

Pour le Tribunal Judiciaire :

- M. Patrice DEYRAT, Juge des Enfants

Pour l'ARS :

- Docteur Maryse SIMONET

Pour l'UDAF

- Mme Sabine BACHELLERIE

Pour les associations concourant à la protection de l'enfance

- M. Jean-Pierre BERTHON, Fondation AJD-Territoire Creuse
- Mme Séverine GRAFF, ALEFPA
- Mme Isabelle PIVETEAU, Directrice AECJF

Pour la MSA:

- Mme Elisabeth HENRY, Administratrice MSA

Pour les représentants de la formation :

- Mme Valérie COURTOIS, Croix rouge
- Mme Martine JUILLET, Croix rouge
- Mme Marlène MARTY, Polaris Formation

**- Excusés :**

- Mme Catherine AUPETIT, APAJH
- Mme Laurence CHEVREUX, Vice-Présidente Conseil Départemental
- Mme Françoise-Léa CRAMIER
- Mme Anna GHITALLA, PEP23
- Mme Françoise LAPORTE, CDEF
- Docteur Delphine LARROQUE
- M. Christian LAURANCE, APAJH

**1- Suivi du schéma départemental de la protection de l'enfance**

Il est rappelé que le comité de suivi du schéma départemental a été fusionné avec le comité stratégique de l'ODPE.

AXE 1 – COOPERER ENSEMBLE POUR LES ENFANTS – BILAN AU 31/12/2022

Le bilan au 31/12/2022 est présenté par axe de travail :

Axe du schéma	Nombre de fiches actions	Nombre d'actions à réaliser	Nombre d'actions engagées	Nombre d'actions réalisées	Taux d'engagement des actions	Taux de réalisation des actions
Axe 1 - Coopérer ensemble pour les enfants	4	14	11	10	78,57%	71,43%
Axe 2 : Renforcer la prévention	8	31	15	12	48,39%	38,71%
Axe 3: Accueillir et protéger l'enfant	9	28	12	10	40%	33,33%
Axe 4 : Sécuriser et aider à l'autonomie des enfants	10	22	10	9	30,30%	27,27%
	<b>31</b>	<b>95</b>	<b>44</b>	<b>38</b>	<b>38,94%</b>	<b>33,63%</b>

Fiches action AXE 1 COOPERER ENSEMBLE POUR LES ENFANTS	Nbre d'actions à réaliser	Année prévisionnelle de réalisation	Nbre d'actions engagées	Nbre d'actions réalisées	Taux d'engagem ent des actions	Taux de réalisation des actions	Raison de non mise en œuvre de la fiche action	Nbre d'indicateurs définis pour évaluer les actions	Indicateurs validés en 2022	Commentaires
1- Créer un observatoire départemental de la Protection de l'Enfance	3	2021	3	3	100,00%	100,00%	Non concerné	4	3	Problème avec l'indicateur n°4. Pas de possibilité de connaître la fréquentation du site internet suite à l'arrêt de l'utilisation de Google Analytics. <b>Proposition de supprimer ce 4ème indicateur</b>
2- Elaborer le Plan Départemental de contrôle des ESMS en protection de l'enfance	3	2021	3	3	100,00%	100,00%	Non concerné	1	0	L'ensemble des contrôles n'a pas pu être effectué par manque de temps.
3- Mise en œuvre de la CDIP FICHE ACTION ANNULEE AD 10/02/2023							Fiche supprimée			
4- Identifier toutes les actions et compétences possibles par territoire (soutien à la parentalité)	4	2021	1	0	25,00%	0,00%	Fiche mise en attente de la mise en place de la Conférence nationale des services aux familles de la CAF	3	0	Fiche mise en attente. Action tout juste engagée  Non cerné par l'évaluation
5- Créer une culture commune des professionnels	4	2022	4	4	100,00%	100,00%	Non concerné	3	3	
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>		<b>11</b>	<b>10</b>	<b>78,57%</b>	<b>71,43%</b>	<b>% de validation des indicateurs</b>		<b>54,55%</b>	

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Fiches action AXE 2 RENFORCER LA PREVENTION	Nbre d'actions à réaliser	Année prévisionnelle de réalisation	Nbre d'actions engagées	Nbre d'actions réalisées	Taux d'engagem ent des actions	Taux de réalisation des actions	Raison de non mise en œuvre de la fiche action	Nbre d'indicateur s définis pour évaluer les actions	Indicateurs validés en 2022	Commentaires
Création d'un réseau prévention	5	2022	5	5	100,00%	100,00%	Non concerné	2	2	
Développer des coordinations locales	2	2021	1	1	50,00%	50,00%	Non concerné	0	0	Fiche action juste débutée et non travaillée avec les services.
Définir un accompagnement des familles basé sur les besoins fondamentaux	6	2022	3	3	50,00%	50,00%	Non concerné	2	0	<b>Proposition de valider les indicateurs suivants qui avaient été mis en attente :</b> - Nombre de formation minimum/an : 1 - Nombre de professionnels sensibilisés au minimum par an : 150 - Nombre d'action dédiée par an : 1
Développer le parrainage	3	2023	3	3	100,00%	100,00%	Non concerné	2	2	
Créer une maison des parents enfants	4	2023	0	0	0,00%	0,00%	Échéance 2023	2	0	Non concerné pour 2022

Faciliter l'accès aux soins par la mobilité	2	2022	0	0	0,00%	0,00%	Pas de temps dédié pour lancer le groupe de travail	1	0	PROPOSITION DE SUPPRIMER LA FICHE (VOIR AVEC DIL)
Développer le champ d'intervention des TISF	5	2022	1	0	20,00%	0,00%	Pas de temps dédié pour lancer le groupe de travail	0	0	Pas de temps dédié pour la mise en œuvre de cette fiche action
Reconnaître des accueils séquentiels préventifs	4	2021	0	0	0,00%	0,00%	Pas de lieu d'accueil sur le territoire adapté au projet pour le moment.	3	0	Pas de temps dédié pour la mise en œuvre de cette fiche action
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>		<b>11</b>	<b>9</b>	<b>48,39%</b>	<b>38,71%</b>	<b>% de validation des indicateurs d'évaluation</b>		<b>33,33%</b>	

Fiches action – AXE 3 ACCUEILLIR ET PROTEGER L'ENFANT	Nbre d'actions à réaliser	Année prévisionnelle de réalisation	Nbre d'actions engagées	Nbre d'actions réalisées	Taux d'engagement des actions	Taux de réalisation des actions	Raison de non mise en œuvre de la fiche action	Nbre d'indicateurs définis pour évaluer les actions	Indicateurs validés en 2022	Commentaires
Créer les outils relatifs à l'accueil de l'enfant	3	2021	2	1	66,67%	33,33%	Le comité des jeunes envisage de travailler sur cet outil en 2023 (action mise en attente de l'avancée du comité des jeunes)	3	0	Le comité des jeunes n'a été instauré que fin 2022 avec la première réunion le 01/02/2023. Il y a un décalage dans les actions.

Conduire le projet de l'enfant à partir des besoins fondamentaux	3	2022	1	1	33,33%	33,33%	Non concerné	2	1	Le travail a juste débuté. Il sera finalisé fin 2023 début 2024
Engager le parcours de l'enfant FICHE ACTION ANNULEE AD 10/02/2023							Fiche supprimée			
Elargir les possibilités de mesures AEMO	3	2021	0	0	0,00%	0,00%	Avant d'engager cette fiche, la priorité a été donnée en interne au travail en lien avec les UTAS (procédures, PPE, loi 2007 et 2016) Pas de temps dédié pour la mise en œuvre de cette action	3	0	Pas de temps dédié pour la mise en œuvre de cette fiche action
Créer le dispositif placement à domicile Créer des réponses d'accueil de courte durée et séquentielle (Fusion avec fiche 4-2) AD du 10/02/2023	3	2021	1	0	33,33%	0,00%	L'appel à projet n'a pas été lancé en 2021 car une réflexion est en cours pour savoir si le dispositif doit être géré en interne ou en externe via un appel à projets. Travail engagé avec le CDEF	3	0	Le travail a juste été débuté.

- Faire évoluer le CDE en centre parental - Créer des places d'accueil parents-enfants (Fusion avec fiche 4-3) AD du 10/02/2023	3	2023	0	0	0,00%	0,00%	Échéance 2023 En attente du travail lancé par la directrice du CDEF	0	0	Non concerné pour 2022
Créer un service familles relais	4	2022	0	0	0,00%	0,00%	Pas de temps à consacrer à la réalisation de cette action	2	0	Pas de temps dédié pour la mise en œuvre de cette fiche action
Améliorer l'adéquation projet de l'assistant familial et projet de l'enfant	2	2021	2	2	100,00%	100,00%	Non concerné	3	2	<b>Proposition de valider les indicateurs suivant dans l'attente de l'utilisation du logiciel :</b> - Répertoire actualisé des assistants familiaux au minimum 1/ mois - Définition de leurs projets : au minimum 30 AF rencontrés individuellement chaque année - Nombre de réorientations après un 1er accueil chez une AF : comparaison avec chiffre N-1
Soutenir l'accueil familial	4	2021	3	3	75,00%	75,00%	Non concerné	3	1	

Spécialiser des assistants familiaux (dont accueil thérapeutique)	3	2022	3	3	100,00%	100,00%	Travail à mener avec CHS pour la mise en place de l'accueil familial thérapeutique	2	2	
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>		<b>12</b>	<b>10</b>	<b>42,86%</b>	<b>35,71%</b>	<b>% de validation des indicateurs d'évaluation</b>	<b>28,57%</b>		

Fiches action AXE 4 SECURISER ET AIDER A L'AUTONOMIE DES ENFANTS	Nbre d'actions à réaliser	Année prévisionnelle de réalisation	Nbre d'actions engagées	Nbre d'actions réalisées	Taux d'engagement des actions	Taux de réalisation des actions	Raison de non mise en œuvre de la fiche action	Nbre d'indicateurs définis pour évaluer les actions	Indicateurs validés en 2022	Commentaires
Veiller au respect du parcours de l'enfant	3	après la création du parcours unique date à définir	1	0	33,33%	0,00%	Non concerné	2	0	Le travail sur le PPE a été mis en attente en raison de nombreux postes vacants dans le service de l'ASE.
Créer des réponses d'accueil de courte durée et séquentielles		2022					Fusion avec 3-5			
Créer des places d'accueil parents-enfants		2022					Fusion avec 3-6			
Préparer le placement de l'enfant	1	2021	1	1	100,00%	100,00%	Non concerné	2	1	Pas d'outil interne pour mesurer la préparation du placement et calculer le 2ème indicateur <b>Proposition d'annuler le 2ème indicateur</b>
Poursuivre la mobilisation des ressources parentalité	3	2021	0	0	0,00%	0,00%	En attente de la CAF	2	0	Pas de temps dédié pour la mise en œuvre de cette fiche action



Utiliser le PPE comme support du parcours unique de l'enfant	1	2021	1	1	100,00%	100,00%	Non concerné	3	0	PPE uniquement utilisé en administratif et signé dans les UTAS. Le travail sur le PPE au service placement a été interrompu en raison de postes vacants dans le service.
Créer une commission des situations complexes	1	2021	1	1	100,00%	100,00%	Non concerné	2	2	
Créer des ateliers collectifs autonomie FICHE ACTION SUPPRIMEE AD 10/02/2023		2022								
Accompagner l'évolution des pratiques des professionnels dans la parentalité	2	2022	1	1	50,00%	50,00%	Non concerné			<b>Proposition de valider les indicateurs</b> <b>Nombre de rencontres : 2/an</b> <b>Nombre de formation : 1/an</b>
Débuter le parcours autonomie du jeune dès 16 ans	3	2021	1	1	33,33%	33,33%	Non concerné	2	0	<b>Proposition de remplacer le deuxième indicateur par les indicateurs suivants :</b> <b>- Nombre de contrats CJM/ nombre de jeunes de 18 ans</b> <b>- Nombre de jeunes ayant un logement stable à 18 ans</b> <b>- Nombre de jeunes ayant des</b>











										<b>ressources financières - Nombre de jeunes dans un parcours professionnel ou scolaire à 18 ans</b>
Favoriser la pair-aidance des jeunes	3	2021	1	1	33,33%	33,33%	A travailler en lien avec le comité des jeunes	0	0	Indicateurs non définis dans l'attente du recrutement d'un coordonnateur de parcours ASE
Anticiper le volet financier dans le projet du jeune en amont	3	2021	1	1	33,33%	33,33%	Non concerné	1	0	Indicateurs non définis dans l'attente du recrutement d'un coordonnateur de parcours ASE
Faciliter la mobilité du jeune dans son projet autonomie	2	2021	2	2	100,00%	100,00%	Non concerné	0	0	<b>Proposition de valider les indicateurs :</b> - Nombre de BSR financés : 5 minimum / an - Nombre de mise à disposition de scooter : 5 minimum / an
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>		<b>10</b>	<b>9</b>	<b>45,45%</b>	<b>40,91%</b>	<b>% de validation des indicateurs d'évaluation</b>		<b>21,43%</b>	

Fiche action	Nbre d'actions à réaliser	Année prévisionnelle de réalisation	Nbre d'actions engagées	Nbre d'actions réalisées	Taux d'engagement des actions	Taux de réalisation des actions	Raison de non mise en œuvre de la fiche action	Nbre d'indicateurs définis pour évaluer les actions	Indicateurs validés en 2022	Commentaires
Veiller au respect du parcours de l'enfant	3	après la création du parcours unique date à définir	1	0	33,33%	0,00%	Non concerné	2	0	Le travail sur le PPE a été mis en attente en raison de nombreux postes vacants dans le service de l'ASE.
Créer des réponses d'accueil de courte durée et séquentielles		2022					Fusion avec 3-5			
Créer des places d'accueil parents-enfants		2022					Fusion avec 3-6			
Préparer le placement de l'enfant	1	2021	1	1	100,00%	100,00%	Non concerné	2	1	Pas d'outil interne pour mesurer la préparation du placement et calculer le 2ème indicateur <b>Proposition d'annuler le 2ème indicateur</b>
Poursuivre la mobilisation des ressources parentalité	3	2021	0	0	0,00%	0,00%	En attente de la CAF	2	0	Pas de temps dédié pour la mise en œuvre de cette fiche action
Utiliser le PPE comme support du parcours unique de l'enfant	1	2021	1	1	100,00%	100,00%	Non concerné	3	0	PPE uniquement utilisé en administratif et signé dans les UTAS. Le travail sur le PPE au

										service placement a été interrompu en raison de postes vacants dans le service.
Créer une commission des situations complexes	1	2021	1	1	100,00%	100,00%	Non concerné	2	2	
Créer des ateliers collectifs autonomie FICHE ACTION SUPPRIMEE AD 10/02/2023		2022								
Accompagner l'évolution des pratiques des professionnels dans la parentalité	2	2022	1	1	50,00%	50,00%	Non concerné			<b>Proposition de valider les indicateurs</b> <b>Nombre de rencontres : 2/an</b> <b>Nombre de formation : 1/an</b>
Débuter le parcours autonomie du jeune dès 16 ans	3	2021	1	1	33,33%	33,33%	Non concerné	2	0	<b>Proposition de remplacer le deuxième indicateur par les indicateurs suivants :</b> <b>- Nombre de contrats CJM/ nombre de jeunes de 18 ans</b> <b>- Nombre de jeunes ayant un logement stable à 18 ans</b> <b>- Nombre de jeunes ayant des ressources financières</b> <b>- Nombre de</b>

										<b>jeunes dans un parcours professionnel ou scolaire à 18 ans</b>
Favoriser la pair-aidance des jeunes	3	2021	1	1	33,33%	33,33%	A travailler en lien avec le comité des jeunes	0	0	Indicateurs non définis dans l'attente du recrutement d'un coordonnateur de parcours ASE
Anticiper le volet financier dans le projet du jeune en amont	3	2021	1	1	33,33%	33,33%	Non concerné	1	0	Indicateurs non définis dans l'attente du recrutement d'un coordonnateur de parcours ASE
Faciliter la mobilité du jeune dans son projet autonomie	2	2021	2	2	100,00%	100,00%	Non concerné	0	0	<b>Proposition de valider les indicateurs :</b> - Nombre de BSR financés : 5 minimum / an - Nombre de mise à disposition de scooter : 5 minimum / an
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>		<b>10</b>	<b>9</b>	<b>45,45%</b>	<b>40,91%</b>	<b>% de validation des indicateurs d'évaluation</b>		<b>21,43%</b>	

**Comparaison entre les années 2021 et 2022 :**

Axe du schéma	Taux d'engagement des actions 2021	Taux d'engagement des actions 2022	Evolution 2021-2022	Taux de réalisation des actions 2021	Taux de réalisation des actions 2022	Taux de réalisation des actions 2022
Axe 1 - Coopérer ensemble pour les enfants	57,89%	78,57%	 35,71%	42,11%	71,43%	 69,64%
Axe 2 : Renforcer la prévention	25,81%	48,39%	 87,51%	12,90%	38,71%	 200,00%
Axe 3: Accueillir et protéger l'enfant	33,33%	40,00%	 20,00%	30,00%	33,33%	 11,11%
Axe 4 : Sécuriser et aider à l'autonomie des enfants	27,27%	30,30%	 11,11%	27,27%	27,27%	 0,00%
	<b>33,63%</b>	<b>50,53%</b>	 <b>50,25%</b>	<b>26,55%</b>	<b>43,16%</b>	 <b>62,56%</b>

Il sera donc proposé à l'Assemblée départementale de supprimer la fiche action 2-6 : Faciliter l'accès aux soins par la mobilité.

Les indicateurs proposés seront modifiés dans les tableaux de suivi du schéma et pris en compte à compter de l'année 2023.

## 2- Bilan des évaluations des Etablissements sociaux et médico-sociaux

Les thèmes choisis pour le contrôle 2022 des établissements étaient :

- Communication avec le conseil départemental
- Gestion des prestations financières

Il a été difficile de tenir le planning prévisionnel des contrôles notamment en raison du départ non remplacé en août 2022 d'un agent habilité et des urgences dans le service. Seuls 6 établissements ont pu être contrôlés.

Résultat des contrôles 2022 :

Etablissement	Contrôle inopiné 2022 réalisé	Mise en œuvre des mesures correctives demandées lors du contrôle 2020/2021	Conclusion de la visite 2022	Mesures correctives demandées
LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL DON QUICHOTTE	Non réalisé			
LIEU DE VIE LAVERGNE	24/10/2022	Partiellement	Le Lieu de vie et d'accueil répond aux attentes définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles dans la prise en charge des enfants qui lui sont confiés. Il offre un cadre de vie sécurisant et accueillant aux jeunes.	oui
LIEU DE VIE PARCOURS LE DOGNON	22/12/2022	Partiellement	-	oui
LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL LA MAISON DU LAC	Non réalisé			
LIEU DE VIE LE SOLEIL LEVANT	27/10/2022	non	Le Lieu de vie et d'accueil répond aux attentes définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles dans la prise en charge des enfants qui lui sont confiés. Il offre un cadre de vie sécurisant et accueillant aux jeunes.	Oui

LIEU DE VIE NAMASTE	29/08/2022	oui	Le Lieu de vie et d'accueil répond aux attentes définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles dans la prise en charge des enfants qui lui sont confiés. Il offre un cadre de vie sécurisant et accueillant aux jeunes	non
LIEU DE VIE LA CROIX BLANCHE	27/10/2022	oui	La visite n'a fait apparaître aucun élément permettant de remettre en question la prise en charge des enfants accueillis. Le Lieu de vie et d'Accueil offre un cadre de vie sécurisant aux jeunes.	oui
LIEU DE VIE RELAIS MARCHOIS	07/07/2022	oui	Le Lieu de vie et d'accueil répond aux attentes définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles dans la prise en charge des enfants qui lui sont confiés.	oui
LIEU DE VIE LE DOMAINE DES CAURETS	Non réalisé			
"AECJF -Service d'actions éducatives Service investigation éducation"	Non réalisé			
Centre départemental Enfance Famille	Non réalisé			
"Maison d'enfants de Bosgenet Fondation AJD »	Non réalisé			

### 3- Bilan de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance.

Cf- tableau de synthèse annexé à ce compte-rendu

### 4- Bilan 2022 de l'ODPE

- **Organisation de 2 conférences**

4/05/2022 : « Comment créer une culture commune aux professionnels de la protection de l'enfance sur la thématique des besoins fondamentaux de l'enfant »

01/12/2022 : « Les vulnérabilités du public en protection de l'enfance »

Environ 400 personnes réunies sur les deux journées

- **Rédaction du 2<sup>ème</sup> rapport annuel**
- **Des groupes de travail actifs**
- **Création du comité des jeunes** – Partenariat avec les PEP23 et Polaris Formations pour l'animation du groupe



## 6- 2023 en actions

- 1ère réunion du comité des jeunes le 02/02/2023:
  - 7 réunions prévues dans l'année (dont 1 le 06/12/2023)
  - 13 jeunes inscrits
  - une adhésion du groupe
  - de nombreux questionnements sur le placement
  - Une rencontre organisée avec le Juge des enfants et le chef de service de l'ASE
- 1<sup>ère</sup> newsletter éditée le 14 juin 2023
- Le site internet réactualisé avec un espace pro. Code d'accès **080721**
- Lancement d'une étude en partenariat avec une chercheuse universitaire sur le parcours (trajectoire) des enfants en protection de l'enfance
- 3<sup>ème</sup> conférence le 7 décembre 2023 à l'Espace André Lejeune à Guéret (400 places disponibles) sur le thème : « **Le pouvoir d'agir des usagers en Protection de l'Enfance et la prise en compte de leur parole** »
- Pas de rapport complet en 2023 : préparation des chiffres clés (pas d'envois de questionnaires aux partenaires)

## 7- Plan d'actions 2023-2025

### 1/ Mieux diffuser l'information et le rendre accessible à tous :

- Développement de la newsletter et de sa diffusion. Chercher de nouveaux canaux de distribution
- Utilisation de la conférence de l'ODPE pour communiquer sur le travail de l'ODPE : livret de présentation, stand, exposition ... ?
- Partenariat avec les radios locales pour :
  - mieux promouvoir la conférence
  - mettre en valeur les actions du comité des jeunes
- Continuer à développer le site internet
- Mise en image de la protection de l'enfance (ex partenariat avec le dessinateur de BD PAVO (Stéphane Danancier), films à réaliser en interne sur les actions et les partenaires de l'ODPE....)

### 2/ Utiliser les différentes études de l'ODPE pour retravailler les pratiques professionnelles et mettre en place des actions de prévention avec l'ensemble des partenaires.

### 3/ Continuer à développer l'ODPE en tant qu'espace de réflexions, de rencontre, d'échanges et de création d'outils communs à destination des professionnels de et des politiques départementales

- Conférences
- Groupe de travail sur les outils et les pratiques professionnelles à destination des travailleurs sociaux

### 4/ Etre à l'écoute des usagers : décliner le comité des jeunes en fonction des conclusions de l'expérimentation (ex groupes d'âge)

Ex : trouver des partenariats avec universités ou centres de formation pour permettre à des étudiants de prendre en charge l'animation

### 5/ Mettre en place un partage de l'information confidentielle sécurisé entre les différents partenaires de l'ODPE pour affiner les études.